

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 15 avril 2021**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue par visioconférence, ce mardi 15 avril 2021 à 18h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Marie Dubois.

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 18 h 44.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis, de la demande du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Sud-de-la-Rivière, le chemin du Haut-de-la-Rivière et le chemin du Fronteau
4. Période de questions
5. Levée de la séance

21-04-89

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. **Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis, de la demande du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Sud-de-la-Rivière, le chemin du Haut-de-la-Rivière et le chemin du Fronteau**

Messieurs François Chalifour et Gilles Martin, conseillers, déclarent leurs intérêts et se retirent de la prise de décision de cette résolution.

ATTENDU QUE la Municipalité a publié sur le SEAO un appel d'offres public le 3 mars 2021 pour service professionnels d'ingénierie pour le prolongement du réseau d'aqueduc du chemin du Sud-de-la-Rivière, du chemin du Haut-de-la-Rivière et du chemin du Fronteau ;

ATTENDU QUE l'ouverture des deux soumissions reçues a eu lieu le 7 avril 2021 ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres avec système de pondération ;

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 15 avril 2021**

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour l'analyse qualitative des soumissions reçues ;

ATTENDU QU'après analyse, le comité confirme que l'entreprise Tetra-Tech QI inc. est conforme et a obtenu le meilleur pointage ;

ATTENDU QUE le montant soumis est de 127 100,00 \$ plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun d'octroyer le contrat à Tetra-Tech QI inc ;

21-04-90

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle octroie à Tetra-Tech QI inc. le contrat pour service professionnels d'ingénierie pour le prolongement du réseau d'aqueduc du chemin du Sud-de-la-Rivière, du chemin du Haut-de-la-Rivière et du chemin du Fronteau, pour la somme de 127 100 \$ plus taxes applicables.

QUE la portion des frais reliés à la présente résolution qui ne sera pas couverte par la Municipalité de Saint-Pacôme en accord avec *l'Entente de délégation de compétence relative au prolongement du réseau d'aqueduc de Rivière-Ouelle pour desservir les propriétaires de Saint-Pacôme sur le chemin du Fronteau* signée avec celle-ci, sera prise à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements requis à l'adjudicataire sur production des documents requis.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse info@riviereouelle.ca. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

5. Levée de l'assemblée

21-04-91

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 18 h 49.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière